

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-AG-069
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION DES TAXES FONCIÈRES SUR LE
TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
POUR L'ANNÉE 2026**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- *Règlement numéro 2026-AG-069 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2026.*

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à l'onglet « Documents pour la prochaine séance - 16 décembre 2025 – Agglomération » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 décembre 2025.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe